

## Statement of Switzerland

La Suisse offre l'exemple d'un Etat industrialisé doté d'une protection sociale de longue date, où les services sont essentiellement concentrés au niveau local. La situation des personnes âgées peut y être considérée sommairement à la lumière des éléments suivants :

- la pauvreté n'est plus un problème caractéristique de la vieillesse, grâce à notre sécurité sociale,
- un revenu suffisant chez la personne âgée est assuré par l'assurance sur la prévoyance en faveur de la vieillesse,
- l'accès aux soins est garanti grâce à l'assurance-maladie obligatoire des soins,
- les cantons, villes et communes sont au premier chef compétents en matière de politique de la vieillesse
- la palette des services proposés varie, mais comporte en tout cas l'aide et les soins à domicile ainsi que des activités sociales,
- les ONG sont actives dans la politique de la vieillesse et sont soutenues à cette fin,
- les personnes âgées elles-mêmes sont actives en fournissant une contribution appréciée sur de nombreux plans.

En résumé, la situation de la personne âgée en Suisse peut être qualifiée de manière globale de relativement bonne. C'est en tous les cas la conclusion de la Stratégie en matière de politique de la vieillesse adoptée par le Gouvernement suisse en 2007. Ceci dit, il existe indéniablement de la discrimination à l'encontre des personnes âgées en matière d'accès à certains droits économiques et sociaux, notamment au niveau de l'emploi et du logement, tels que garantis par le Pacte international du même nom, auquel la Suisse est partie, mais aussi en matière de participation à la vie politique et culturelle. Bien plus, on constate trop souvent des cas navrants de violence, d'abus et de négligence. Il s'agit donc de renforcer au maximum la dignité des personnes âgées, qui représentent un secteur particulièrement vulnérable de nos sociétés.

Les enjeux pour l'avenir en matière sociale sont les suivants. En ce qui concerne la prévoyance vieillesse, il s'agira de continuer à assurer une couverture adéquate des besoins tout en garantissant la pérennité financière de ses composantes. Des réformes sont en cours ou à l'examen. En matière de santé, les soins de longue durée vont entraîner des coûts croissants en raison de l'évolution démographique et il faudra trouver des solutions qui ménagent les

finances publiques, les assurances sociales comme le porte-monnaie des ménages eux-mêmes.

Les milieux intéressés, en l'occurrence les associations de personnes âgées, sont toujours consultés en cas de réforme. Par ailleurs, la démocratie directe assure au citoyen, y compris le citoyen âgé, le droit de se prononcer sur tout projet législatif faisant l'objet d'un référendum. La prise de décision politique en Suisse garantit donc une participation active des personnes âgées aux décisions les concernant.